



**TITRE:** « J'AIME RIGHT TON ACCENT » : APPROCHES DE LA LINGUISTIQUE ANTHROPOLOGIQUE POUR LA CONCEPTUALISATION DES NORMES LINGUISTIQUES

**TITLE:** “J'AIME RIGHT TON ACCENT”: APPROACHES IN LINGUISTIC ANTHROPOLOGY FOR THE CONCEPTUALIZATION OF LINGUISTIC NORMS

**AUTEUR:** BENJAMIN PETER, UNIVERSITÉ DE KIEL

**REVUE:** *Circula*, NUMÉROS 21-22

**ÉDITEUR:** LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

**ANNÉE:** 2025

**PAGES:** 9 - 31

**ISSN:** 2369-6761

**URI:** [HTTPS://HDL.HANDLE.NET/11143/23721](https://hdl.handle.net/11143/23721)

**DOI:** [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23721](https://doi.org/10.17118/11143/23721)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [Attribution 4.0 International](#).

# « J'aime right ton accent » : approches de la linguistique anthropologique pour la conceptualisation des normes linguistiques

Benjamin Peter, Université de Kiel  
[benjamin.peter@romanistik.uni-kiel.de](mailto:benjamin.peter@romanistik.uni-kiel.de)

**Résumé :** L'objectif général de cet article est de mettre en contraste les différentes théorisations des normes linguistiques. En partant des branches de la linguistique structurale, l'article montre comment les normes linguistiques sont conçues dans la linguistique anthropologique. Alors que la première sépare l'usage linguistique des locuteurs et locutrices et tente de décrire et d'analyser les structures linguistiques qui composent les différentes normes linguistiques, la linguistique anthropologique ainsi que la sociolinguistique qualitative et la pragmatique se concentrent sur les fonctions sociales liées au contexte et sur les implantations idéologiques des signes linguistiques. Ainsi, dans la linguistique anthropologique les normes linguistiques peuvent être conçues plus largement comme des normes de conceptualisation et de structuration du comportement social, dont le comportement linguistique fait partie intégrante. C'est donc la fonctionnalité sociale des normes et les signes qui les composent qui sont théorisés dans cet article. Afin de démontrer leur fondement social, l'exemple « J'aime right ton accent » en français acadien est analysé de façon détaillée.

**Mots-clés :** Normes linguistiques, linguistique structurelle, linguistique anthropologique, français acadien, culture de la langue, idéologies linguistiques, pragmatique du signe linguistique

**Abstract :** The overall goal of this article is to contrast the different theorisations of norms in linguistics. Starting from the branches of structural linguistics, the article shows how linguistic norms are conceived in anthropological linguistics. Whereas the former separates linguistic usage from the speakers and tries to describe and analyse the linguistic structures which form different linguistic norms, the fields of anthropological linguistics as well as qualitative sociolinguistics and pragmatics focus on the contextually bound social functions and ideological implementations of the linguistic signs that linguistic norms consist of. This way, linguistic norms can be understood more broadly as norms of conceiving and structuring social behaviour of which linguistic behaviour forms an integral part. Consequently, the social functionality of norms and the signs they consist of are theorised in this article. In order to demonstrate their social underpinning, the example « J'aime right ton accent » in Acadian French will be analysed in more detail.

**Keywords :** Linguistic norms, structural linguistics, anthropological linguistics, Acadian French, language culture, language ideologies, pragmatics of the linguistic sign

## 1. Introduction

Les normes ont souvent été l'objet de recherche et de discussions en linguistique (entre autres Bigot et Papen, 2013 ; Bigot, 2020 ; Chalier, 2021 ; Moreau, 2002 ; Pöll, 2017a ; Pöll, 2018) parce qu'elles présentent en tant que « comportement linguistique normal » des difficultés de caractérisation et classification. Même si les concepts et théorisations de normes ont souvent été débattus de façon positiviste, les discussions sur les normes en linguistique n'ont guère été examinées en tant qu'objet d'analyse métapragmatique étant donné que la fonction socio-pragmatique des signes linguistiques est ignorée. Cet article vise donc à revenir sur les discussions et conceptualisations actuelles pour analyser comment les normes en tant qu'objet social sont créées discursivement.<sup>1</sup> Selon la philosophe Bicchieri (2006), les normes peuvent même être considérées comme étant la « grammaire de la société ». L'article s'inscrit donc dans le domaine de la linguistique anthropologique qui analyse entre autres choses la fonctionnalité des langues et pratiques au sein de la société, la création des catégories d'analyse, l'inclusion et l'exclusion de différents groupes de locutrices et locuteurs spécifiques ainsi que leur rôle pour le cadrage idéologique des unités subsumées par ces catégories.<sup>2</sup> Les normes linguistiques en tant que « normalités » des pratiques linguistiques jouent un rôle dans presque tous les domaines de la linguistique même si souvent elles ne sont pas thématisées de façon explicite parce que la « normalité » des structures linguistiques analysées est présupposée.<sup>3</sup> En fait, il est même nécessaire que ces structures soient considérées comme étant normales, sinon elles ne feraient pas partie de la « langue ». Il faut également distinguer « la norme » comprise comme la langue standard ou le « bon usage » des normes linguistiques.

Dans ce qui suit, les conceptualisations « traditionnelles » des normes en linguistique seront présentées puis comparées aux approches de la linguistique anthropologique dans une perspective de synthèse pour montrer les avantages d'une analyse socio-contextuelle par rapport à une analyse purement structurelle. A titre d'exemple seront ensuite analysées des pratiques linguistiques du français acadien dites « structurellement hybrides » pour illustrer qu'au-delà de leur description traditionnelle, une caractérisation ancrée dans la linguistique anthropologique peut dévoiler d'autres niveaux de

1. Ce n'est pas une approche de la linguistique du discours tout court mais le « parler du parler » ou « talk about talk » (Johnstone, 2013 ; Rymes, 2020) où se trouvent les constructions discursives des normes en tant que concepts. Par conséquent, c'est la construction du savoir sur les normes dans le discours métapragmatique en linguistique qui joue un rôle fondamental ici et ne pas la formation du discours en soi.

2. La linguistique anthropologique utilise des théories, des méthodes et des théorèmes de la sociolinguistique qualitative et critique, de la pragmatique et de l'analyse du discours pour analyser la fonctionnalité sociale des langues et de leur utilisation dans la société. Elle ne s'intéresse donc pas tant à la manière de caractériser et de classifier les structures de l'usage des langues qu'à la manière dont ces structures sont utilisées par des groupes spécifiques pour atteindre des objectifs sociaux spécifiques.

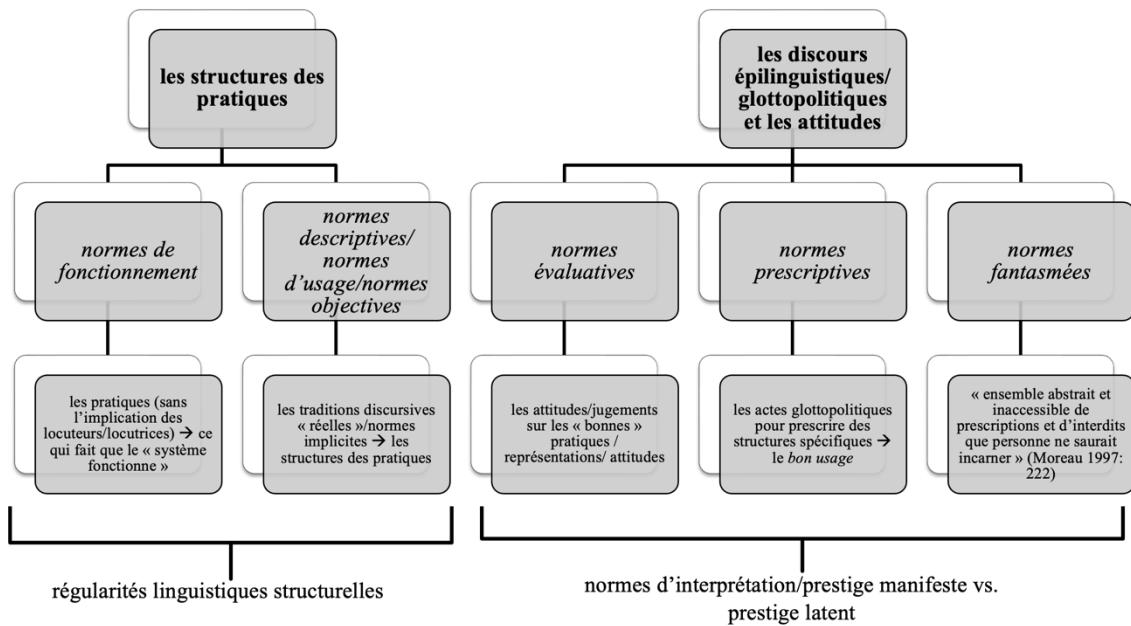
3. Dans leur manuel traitant des processus de standardisation dans les langues romanes, Lebsanft et Tacke (2020) présentent et discutent également la façon de concevoir les normes dans les différentes branches de la linguistique (les normes dans la sociolinguistique, dans la linguistique du discours, dans la linguistique cognitive, dans la linguistique de la pragmatique, etc.). Le volume de Mortensen et Kraft (2022) inclut des articles sur les normes linguistiques et leur importance dans les tissus sociaux des sociétés et communautés.

compréhension ignorés auparavant. Cette analyse permettra par exemple de voir que les pratiques linguistiques « hybrides » et « normales » en Acadie peuvent certes être distinguées au niveau de la structure de la langue entre leurs composantes « anglaise » et « française », mais que cette distinction presuppose au niveau de l’idéologie linguistique, sur le plan méthodologique et conceptuel, que les locuteurs et locutrices fassent une quelconque distinction entre ces composantes. S’éloignant de l’idée si souvent présente chez les linguistes que les deux langues sont séparées en deux systèmes linguistiques différents (Flikeid, 1989 ; Perrot, 1995 ; Thibault, 2011 ; Petraş, 2016), l’analyse de l’exemple permet de montrer que les locuteurs et locutrices perçoivent différentes structures linguistiques comme « normales », indépendamment de la catégorisation externe des linguistes (Pavlenko et Blackledge, 2004 ; Pavlenko, 2005). La remise en question de cette normalité peut déclencher des réactions repoussant la présupposition de structures séparées selon la langue. Les structures « hybrides » peuvent alors être utilisées par les locuteurs et locutrices comme outils sociaux pour légitimer leurs propres pratiques linguistiques. L’article conclura par une discussion sur l’utilité des approches traditionnelles et modernes pour faire avancer la discussion sur la façon d’appréhender les différentes conceptualisations dans une optique critique, car les normes sont souvent traitées comme allant de soi et fournissant des catégories « faciles » plutôt que des constructions théoriques à questionner dans le travail sociolinguistique (Blommaert, 2006, p. 520).

## 2. Les conceptualisations des normes linguistiques traditionnelles

Même si les normes sont toujours implicitement impliquées même dans les études des structures linguistiques à tous les niveaux descriptifs, c'est la sociolinguistique quantitative qui a été la première à les analyser de façon empirique. En essayant de définir et circonscrire ce qu'est une communauté linguistique (*speech community*), Gumperz (1968, p. 381) disait que les variétés linguistiques employées dans une communauté spécifique formaient un système plus abstrait étant donné que les variétés représentaient un ensemble de normes sociales partagées, alors que Labov (1972, p. 120 f.) caractérisait la communauté linguistique comme la participation aux ensembles de normes partagés par cette communauté. La focalisation sur les normes en sociolinguistique ne surprend pas étant donné que toutes les normes sont forcément sociales et supra-individuelles car elles présentent des systèmes de signification qui doivent être reconnus par les membres de la communauté linguistique. L'un des modèles les plus différenciés et appliqués est celui créé par Moreau (1997) qui a, entre autre, été aussi appliqué par Reinke et Ostiguy (2016) ou Pöll (2017b ; 2017a). Selon ce modèle, il y a cinq possibilités de différencier et de concevoir les normes : les *normes de fonctionnement*, les *normes descriptives*, les *normes évaluatives*, les *normes prescriptives* et les *normes fantasmées*. Même si Moreau ne les a pas explicitement conçues en ayant recours à des catégories plus abstraites, on peut les diviser entre les concepts de normes qui concernent les structures des pratiques linguistiques et les concepts de normes qui rejoignent les discours métapragmatiques et glottopolitiques ainsi que les attitudes envers les pratiques. Le graphique suivant montre une typologie des normes basée sur les

types de normes identifiés par Moreau (1997) qui se prête en particulier pour différencier les différents composants des normes qui traditionnellement ont été utilisées dans la linguistique :



**GRAPHIQUE 1 :** PRÉSENTATION PROPRE DE LA TYPOLOGIE DES NORMES À LA BASE DE MOREAU (1997)

Selon ce modèle qui comprend des éléments de la linguistique structurelles ainsi que de la socio-linguistique, les structures des pratiques peuvent donc être subdivisées entre les normes de fonctionnement et les normes descriptives. Ces dernières sont aussi souvent caractérisées comme étant des normes d'usage ou des normes objectives. Il s'agit de régularités linguistiques qui permettent et assurent le bon fonctionnement des interactions entre les locuteurs et locutrices. En linguistique structurelle, ce sont souvent les normes de fonctionnement en tant que pratiques linguistiques qui sont analysées parce qu'elles font en sorte que le système « fonctionne ». Ce type de normes fait concrètement référence aux structures générales d'une langue ou d'une variété et comprend les restrictions régulatives de l'usage de chaque langue ou variété alors que les normes descriptives sont celles qui ont été identifiées par ceux et celles (normalement les linguistes) qui décrivent l'usage des langues et en font l'abstraction (cf. Coseriu, 1974). Les normes descriptives comprennent les traditions discursives<sup>4</sup> qui déterminent les structures d'usage concrètement choisies (par exemple, « bonjour » au singulier en français et « buenos días » au pluriel en espagnol alors que d'un point de vue systémique, il n'y a rien qui empêcherait les locuteurs et locutrices de dire « beaux jours »).<sup>5</sup> Les normes

4. Cf., entre autres, Oesterreicher (1997), Koch (1997) et Kabatek (2018).

5. Selon la typologie de Coseriu (1952), la norme est plutôt ce qui est « normal » ou « traditionnel » dans une langue ou variété et donc la réalisation « normale » du système. Il l'oppose à la notion de « système » qui comprend toutes les options possibles du système – « un ensemble de possibilités de réalisations » (Coseriu, 2001, p. 246) – alors que la norme détermine lesquelles de ces possibilités et combinaisons systémiques sont « vraiment » choisies et que la notion de « parole » a recours aux énonciations observables concrètes.

descriptives sont aussi souvent appelées « normes objectives » parce que c'est l'usage qui est décrit et le système linguistique qui en est abstrait sans faire de commentaires normatifs. Dans cette perspective, les normes sont identifiées et abstraites de façon « neutre » comme étant un agrégat social qui se matérialise sur l'interaction linguistique. Par conséquent, les normes de fonctionnement ainsi que les normes descriptives peuvent être caractérisées comme étant des régularités linguistiques structurelles. Décrire l'usage en tant que produit séparé des locuteurs et locutrices constitue donc une approche de la linguistique « interne ». Bonnet (2007, p. 83) résume que

[...] le linguiste analyse la parole en tant qu'elle est un ergon, puis par des procédures de généralisation (reconnaissance des caractères communs entre plusieurs objets singuliers), reconstruit la norme individuelle, qu'il peut dépasser, et par une même procédure, confronter aux autres normes individuelles afin de déterminer la norme sociale, pour enfin aboutir aux faits fonctionnels, et donc, au système.

Selon ce cadrage idéologique<sup>6</sup> des normes, la langue est conçue comme un « système ». Il faut également ajouter que les études visant à décrire les structures linguistiques (par exemple, les études de syntaxe, de morphologie, etc.) ainsi que les études de sociolinguistique quantitative traitent aussi souvent des normes sans le dire explicitement étant donné que ce sont souvent des catégories sociales et des modèles de la structure sociétale très abstraits qui sont utilisés pour réaliser des analyses quantitatives. Comme les catégories et modèles en question sont, eux aussi, des notions théoriques et méthodologiques qui se basent implicitement sur des normes sociales et conceptualisations du social, ces études révèlent aussi des normes linguistiques ne serait-ce qu'implicitement.

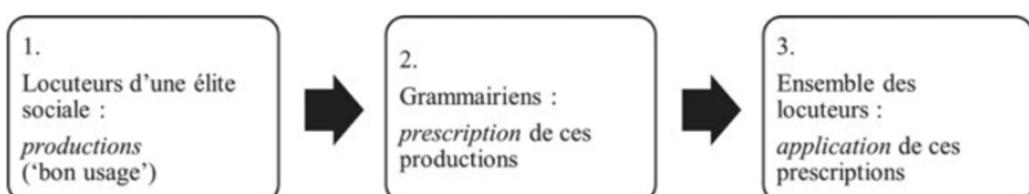
La deuxième branche de la typologie concerne les normes d'interprétation et donc la façon dont l'usage est traditionnellement interprété par un groupe social spécifique. Dans ce contexte, ce sont souvent les discours épilinguistiques qui forment nos idéologies sur les normes. Les « normes évaluatives » sont construites par les attitudes et jugements sur les « bonnes » pratiques et elles se retrouvent donc dans les représentations linguistiques de l'usage fait par les locuteurs et locutrices. Les « normes prescriptives » sont celles qui sont conçues par des acteurs sociaux puissants voulant prescrire l'usage. Par conséquence, elles sont « créées » en tant qu'ensemble de traits linguistiques spécifiques pour influencer les pratiques des locuteurs et locutrices en vue d'homogénéiser leur comportement linguistique (par exemple, les dictionnaires, les grammaires, etc.). Ce n'est pas l'usage qui est créé mais l'ensemble normatif (par exemple, la « langue standard ») comprenant des traits spécifiques. Dans cette perspective, les « autres » traits deviennent idéologiquement périphériques et illégitimes dans des situations dans lesquelles l'ensemble normatif est censé être imposé. Ce sont les variétés discursives (des registres selon Agha 2003 ; 2007) qui sont créées et liées à des contextes spécifiques (cf. entre autres, Peter, 2020 ; Paulsen, 2022). Les contextes « formels » sont façonnés comme

6. Ce sont aussi les « idéologies linguistiques » des linguistes qui façonnent la manière de « penser » et « concevoir » ce qui est une langue (cf., entre autres, Barrett, 2014 ; Silverstein, 1979 ; Irvine et Gal, 2000). Par conséquent, l'idéologie linguistique selon laquelle la langue est un système n'est pas neutre mais une façon de la concevoir parmi d'autres.

étant plus « centraux » que d'autres contextes ; ceux-ci deviennent donc les contextes dans lesquels « la langue » est utilisée « neutrement ». Selon cette idéologie linguistique, c'est donc le contexte « formel » qui est plus central et règlementé que les autres contextes moins « formels ». Par conséquent, la formalité est liée à l'ensemble des traits linguistiques normatifs prescrits. Ce sont donc des contextes plutôt vécus par l'élite sociale qui déterminent la langue légitime (cf. Bourdieu, 1982) en tant qu'artefact discursif. Les contextes sont alors hiérarchisés et idéologiquement neutralisés pour ensuite les cadrer comme étant les contextes neutres par excellence. Les contextes formels sont donc ceux qui sont associés à la langue standard réservant cette dernière à une sphère à laquelle plusieurs couches sociales n'ont pas accès. Selon cette perspective, les autres contextes « moins formels » ou « informels » sont eux réduits aux sphères privées dans lesquelles les locuteurs et locutrices ont une « liberté » linguistique plus grande.

En revanche, les « normes fantasmées » ne se basent pas sur l'usage réel, car elles s'appuient surtout sur les perceptions des pratiques linguistiques et leur « fausse » abstraction.<sup>7</sup> Ce sont donc des structures imaginées comme faisant partie des pratiques –souvent pour émettre des discours métapragmatiques destinés à thématiser les pratiques pour les ridiculiser ou discriminer, elles et leurs émetteurs et émettrices– alors qu'en réalité ces pratiques ne font pas partie des pratiques des gens dont l'usage est thématisé dans le discours. Il s'agit donc de normes qui se basent sur l'interprétation et la perception de l'usage, de sa thématisation dans le discours et de son prestige manifeste ou latent.

Pour classer les différentes façons de traiter l'usage et les normes qui en sont abstraites, Chalier (2021, p. 18 f.) différencie entre le « modèle autoritaire » ou « élitiste » et le « modèle démocratique ». Pour le modèle élitiste, il y a trois composants qui sont centraux pour la conceptualisation des normes dans la francophonie :

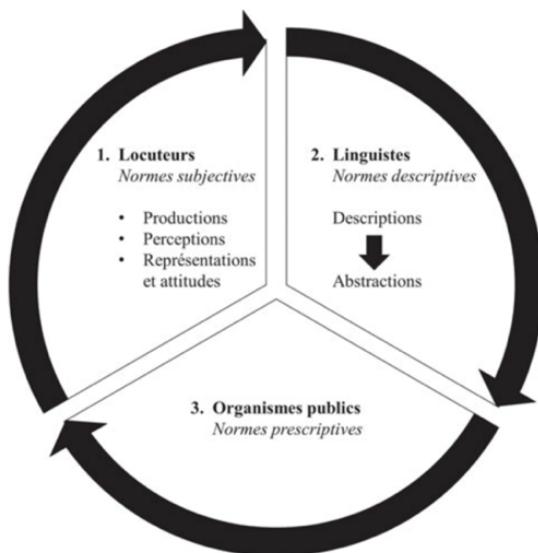


**GRAPHIQUE 2 : MODÈLE ÉLITISTE (CHALIER, 2021, P. 18)**

Selon ce modèle, c'est l'usage d'une élite sociale qui est surtout décrit par les grammairiens et grammairiennes (qui font souvent partie de cette élite et qui décrivent donc de quelque façon leurs propres pratiques). Par conséquent, ce sont les pratiques de(s) groupe(s) dominant(s) qui forment la base des données pour identifier les normes. Ces grammairiens et grammairiennes en abstraient des « règles » structurelles qui sont ensuite prescrites au sein de la société. Par conséquent, en se basant

7. Par exemple, l'abstraction « fausse » du français acadien parlée à la Baie Sainte-Marie selon laquelle les pratiques seraient « moitié anglais, moitié français » (Flikeid, 1989 ; Fritzénkötter, 2015).

sur leur propres intuitions, les grammairiens et linguistes seraient les électeurs de l'autorité normative (Chalier, 2021, p. 59). En se basant partiellement sur les normes identifiées par Moreau (1997), le modèle « démocratique » montre les autres acteurs sociaux structurant les normes :



**GRAPHIQUE 3 : MODÈLE DÉMOCRATIQUE (CHALIER, 2021, P. 19)**

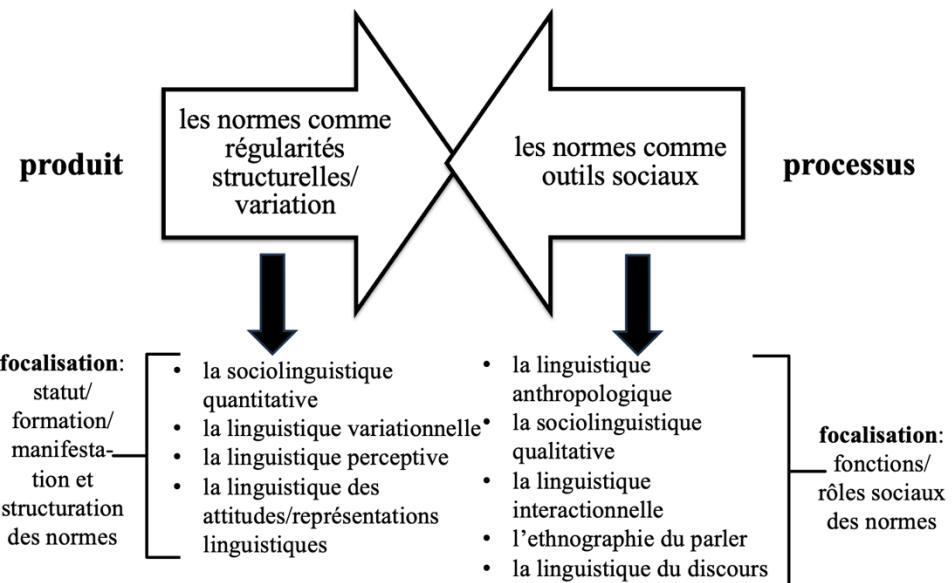
Le modèle est conçu comme un cycle car tous les éléments s'influencent mutuellement. Tout d'abord, il y a les locuteurs et locutrices (conceptuellement séparés des linguistes comme si ces derniers n'étaient pas eux aussi des locuteurs) dont les productions, perceptions, représentations et attitudes forment les normes subjectives. L'avantage de cette conceptualisation est la référence aux locuteurs et locutrices (même si l'on considère que les linguistes constituent un groupe à part, mais qu'ils sont bien entendu aussi des locuteurs), ce modèle ne permet pas d'établir un lien entre les deux, car ce sont eux qui produisent le langage, qui le perçoivent, qui s'en font une idée (les représentations) et qui l'évaluent (les attitudes). Ce sont donc les pratiques des locuteurs et locutrices « en général » qui constituent la base de données à analyser pour identifier les normes. Le deuxième composant du modèle se base sur les linguistes qui décrivent les pratiques des locuteurs et locutrices de façon « neutre » pour en faire des abstractions. Ces abstractions constituent les « normes descriptives ». Dans cette modularisation, les linguistes forment encore une fois un groupe central séparés des locuteurs et locutrices et sont dotés d'un statut spécial sans que ce statut ou l'impact réel des linguistes soient vraiment décrit de façon plus précise. Comme selon ce modèle les linguistes ne font que décrire l'usage de façon « neutre », leurs abstractions se basent sur la « majorité » des locuteurs et locutrices et ce sont donc les corpus ou des données recueillies dans la perspective de la linguistique perceptive qui servent de base pour l'analyse et le façonnement des normes (Chalier, 2021, p. 59). Les « organismes publics » constituent le troisième composant du modèle. Selon le modèle, ce sont ceux-ci qui déterminent les « normes prescriptives » et imposent leurs modèles de parler –et surtout d'écrire– « correctement ».

Même s'il y a une multitude d'approches essayant de saisir et modéliser les normes dans les différentes philologies, la plupart séparent conceptuellement les pratiques, perceptions et attitudes des locuteurs et locutrices. Dans la philologie allemande, par exemple, ce sont aussi souvent les linguistes et experts de la langue qui sont identifiés comme étant un composant important de la conceptualisation et modélisation des normes linguistiques. C'est ainsi qu'on trouve chez Ammon (1995, p. 73) les composants suivants : les « autorités normatives » qui corrigent les pratiques, les « codificateurs langagiers », les « locuteurs-modèles/scripteurs-modèles » qui produisent des modèles de texte à suivre, les « experts de la langue » qui donnent leur jugement sur les pratiques et la base du modèle constituée par la majorité de la population. En revanche, Hundt (2009, p. 123) différencie tout d'abord entre la diffusion indirecte et inconsciente des normes langagières par la majorité de la population et l'intervention directe et consciente sur les pratiques linguistiques par les codificateurs langagiers et les autorités normatives. Selon lui, les locuteurs-modèles et scripteurs-modèles ainsi que les experts de la langue se trouvent entre ces deux pôles.

Même si dans ces approches les locuteurs et locutrices sont déjà des « producteurs langagiers », les normes sont conceptualisées comme formant des systèmes linguistiques et les locuteurs et locutrices restent quand même passifs. À première vue, cela peut sembler paradoxal étant donné qu'il faut produire les sons linguistiques activement, mais selon ces modèles les locuteurs et locutrices ne sont pas conceptualisés comme des personnes actives qui se servent des différentes normes existantes dans la communauté ou société à des fins identitaires. Par conséquent, ces modèles reposent quand même sur l'idée du système linguistique et non pas sur les locuteurs et locutrices et leurs intentions communicatives. En outre, les modèles se basent souvent sur la langue majoritaire d'une société mais très rarement aussi sur les communautés minoritaires ou « périphériques » alors que celles-ci pourraient nous fournir des éclaircissements sur la fonctionnalité sociale des normes et des structures et pratiques linguistiques. Comme les normes sont souvent conçues et perçues comme des régularités à plusieurs niveaux de la description linguistique incluant la grammaire, la prononciation, le lexique etc. dans la linguistique structurelle ou « interne » (cf. Thomas et Wareing, 1999, p. 192), l'analyse des normes descriptives fournit une présentation de ce qui peut être considéré comme « normal » dans une langue spécifique en relevant des modèles de comportement observables de l'extérieur (Agha, 2007, p. 126). Le problème inhérent de la séparation entre les « structures internes » et les processus sociaux « externes » et la supposition des normes descriptives, c'est qu'il y a quand même des éléments d'idéalisat ion, car ces modèles et concepts ne sont jamais des représentations exactes des phénomènes auxquels ils font référence. La société est donc imaginée comme un agrégat social sans faire attention aux processus de différenciation internes et aux tensions entre les différents groupes et acteurs au sein de la société.

### 3. Les conceptualisations anthropologiques des normes linguistiques

En linguistique anthropologique mais aussi dans d'autres branches de la linguistique mettant l'accent sur l'action à travers les structures linguistiques et non sur les formes structurelles elles-mêmes, les normes ne sont plus vues comme étant des produits linguistiques mais plutôt des processus, comme le montre le graphique suivant :



**GRAPHIQUE 4 : LES NORMES LINGUISTIQUES COMME PRODUIT OU PROCESSUS**

En raison des limites de l'article, il n'est pas possible de mettre en évidence les subtilités des différences et des recoulements entre les orientations sociales de la linguistique, mais il faut garder à l'esprit que cet article s'intéresse à ce que ces orientations ont en commun : la socialité des signes linguistiques et la façon dont les locuteurs les utilisent de manière procédurale dans le discours pour obtenir des effets spécifiques. Les branches de la linguistique focalisant les structures en tant que produit et les branches plus « sociales » diffèrent dans la focalisation des composants des normes : pour les branches classiques c'est plutôt leur statut « stable », leur formation, manifestation et structuration qui sont analysés, alors que pour les branches plus ancrées dans le social, le contexte et l'interaction, ce sont les fonctions et rôles sociaux des normes qui forment les centres d'intérêt. Les normes ne sont donc plus considérées principalement comme étant des formes de variation, mais comme étant des outils sociaux dont les locuteurs et locutrices peuvent se servir. Par conséquent, lors de l'analyse. Les structures des pratiques ainsi que leurs fonctions sociales sont prises en considération. Dans la perspective de la linguistique anthropologique, c'est paradoxalement l'« instabilité » du signe linguistique qui est, pour ainsi dire, la « zone zéro » de toute expérience normative, car la signification est toujours émergeante dans l'emploi du trait linguistique en tant que signe linguistique et de son activation

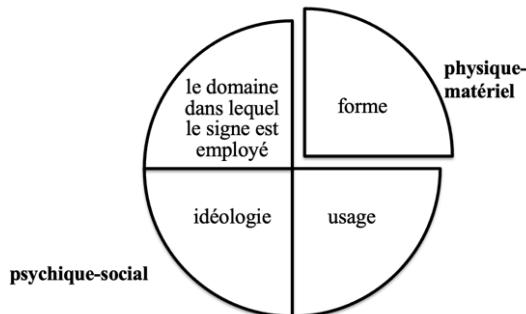
contextuelle.<sup>8</sup> Les normes sont donc un phénomène émergeant car elles s'actualisent en fonction du contexte et leur fonction sociale concrète est également conditionnée par le contexte. Dès lors, elles ne « sont » pas mais elles changent constamment et peuvent acquérir des fonctions sociales très diverses dans des contextes différents.

L'exclusion des processus de négociation du pouvoir et des questions d'identité dans le façonnement des normes est un problème, car ce sont des facteurs majeurs pour la formation des normes linguistiques. Dans la description linguistique interne, les normes sont souvent un phénomène variationnel et/ou diaphasique, même si cela reste implicite et si ce qui varie suit les normes ou « doit » être normé. Il y a donc des différences entre ce qui est normal pour (presque) tous et toutes et ce qui est « normal », c'est-à-dire usuel dans des circonstances précises et pour des groupes spécifiques. Par conséquent, ce qui est « normal » pour qui et dans quelles circonstances varie énormément dans les sociétés modernes. Les tentatives de démarcation et de construction discursive des normes se font en fonction de certaines notions : les concepts de « langue (standard) », « dialecte », « variété », « registre », « traditions discursives » etc. sont souvent mobilisés pour construire des structures du « comportement langagier normal » etc. (cf. Sinner, 2014). Très souvent, le niveau discursif et agentif de l'acte de démarcation délibérée de la part des locuteurs et locutrices est ignoré en linguistique (cf. Eckert, 2000 ; Eckert, 2012) et la description des normes est réalisée de manière positiviste. Dans cette perspective, les normes sont conçues comme des entités objectivement descriptibles d'une réalité ontologique tout en naturalisant idéologiquement les hiérarchies sociales sans problématiser leurs implications pour les locuteurs et locutrices dominés (cf. Bock, 2014).<sup>9</sup> Non seulement la domination sociale au moyen des normes linguistiques est ignorée, mais la construction du « normal » implique toujours l'autre côté de ce théorème : l'« anormal » ou « peu normal » (cf., entre autres, Barrett, 2014 ; Barrett, 2018). Par conséquent, la normalité comprend toujours un certain degré de normativité et le normal devient implicitement normatif.

Toutefois, les différentes normes et les traits linguistiques qui les composent servent de signes révélateurs des normes fluides des personnes qui les utilisent à leur gré. Comme les normes sont composées d'une accumulation de signes linguistiques distinctifs spécifiques, les signes obtiennent, eux aussi, des significations supplémentaires. Selon Silverstein (1985, p. 220), il s'agit du « fait linguistique total » qui est composé des quatre niveaux suivants :

8. Cette conceptualisation est aussi présente dans la grammaticographie cognitive qui part du principe que la grammaire n'est pas un ensemble discret de règles qui existent *a priori*, détachées des contextes d'utilisation, mais plutôt que la grammaire est provisoire et qu'elle émerge dans le discours (cf., entre autres, Hopper, 1987 ; Hopper, 1988).

9. Le rapport entre langue, normes et pouvoir est décrit, entre autres, dans Agha (2007), Blommaert (2005), Kramsch (2021) ou Thomas et Wareing (1999).



**GRAPHIQUE 5 : LE « FAIT LINGUISTIQUE TOTAL » SELON SILVERSTEIN (1985, P. 220)**

Par conséquent, chaque forme linguistique en tant que réalisation physico-matérielle est liée à l'usage spécifique, aux idéologies existantes dans la société ou communauté et au domaine dans lequel le signe est employé. Le signe est employé dans des registres et domaines différents et l'usage comprend les informations systémiques et sociales du signe (par exemple, les informations grammaticales comme le genre d'un substantif, les informations sur les collocations, les groupes sociaux qui utilisent ce signe, etc.). Les idéologies linguistiques ont leur importance parce qu'elles déterminent l'interprétation sociale du signe. Selon Silverstein (1979, p. 193), il s'agit de « sets of beliefs about language articulated by users as a rationalization or justification of perceived language structure or use » et Milroy (2004, p. 162) ajoute que les idéologies linguistiques sont des « thoroughly naturalized sets of beliefs about language intersubjectively held by members of speech communities ». Par conséquent, ce qu'une communauté linguistique ou société pense des pratiques linguistiques est important justement parce que ces idées individuelles et les idéologies en tant que formations idéologiques cohérentes plus abstraites conditionne leur fonctions sociales comme, par exemple, a) l'association d'une langue avec un lieu physique (les êtres humains sont mobiles alors que l'espace physique l'est beaucoup moins), b) la démarcation claire entre deux langues dans une même personne (comme s'il y avait une ligne claire et pas de traditions discursives différentes), c) l'association « stable » et homogénéisante entre un groupe spécifique et une façon spécifique de parler (comme si ce groupe ne savait parler que de cette manière), d) l'idéologie selon laquelle il y a des pratiques linguistiques qui sont meilleures que d'autres (comme si les traits linguistiques du « bon usage » qui sont réalisés par une personne constituaient un comportement physique du poumon, de la bouche, des lèvres en soi meilleur), e) l'idéologie selon laquelle il y a des locuteurs et locutrices qui parlent « mieux » que d'autres, f) l'idéologie selon laquelle des locuteurs-modèles sont politiquement « neutre » (comme si la neutralité existait et les relations de pouvoir ne jouaient aucune rôle), g) l'idéologie selon laquelle le « bon usage » est l'usage « neutre » en effaçant son rôle fort dans la hiérarchie sociale, etc.<sup>10</sup> C'est dans ces genres d'idéologies que les traits linguistiques obtiennent une partie de leur valeur pragmatique qui joue un rôle fondamental pour l'interprétation contextuelle des signes linguistiques.

10. Ces idéologies linguistiques deviendront claires dans le chapitre suivant dans lequel elles seront exemplifiées en ayant recours aux pratiques linguistiques en Acadie.

Contrairement à la linguistique quantitative qui est focalisée sur la distribution des structures, la caractérisation anthropologique du signe linguistique l'insère profondément dans sa « vie sociale », c'est-à-dire son emploi socio-pragmatique en tant qu'outil social en tenant compte des différents composants formels-physiques, grammaticaux-psychiques et sociaux-pragmatiques (cf. entre autres Agha 2003, 2007 ; Silverstein 1985). Cela est important pour la conceptualisation des normes linguistiques parce que tous ces composants jouent un rôle dans l'emploi concret des signes qui, dans leur usage fréquent, peuvent constituer des normes en tant que « parler normal » et traditions discursives. Dans ce contexte, les registres et figures caractérologiques selon la conceptualisation d'Agha (2003 ; 2007) sont prépondérants parce qu'en utilisant des traits spécifiques intentionnellement, les locuteurs et locutrices peuvent changer de registre et de figure caractérologique pour des raisons sociales. Dans cette perspective, les locuteurs et locutrices ne sont plus passifs mais ils se servent des traits linguistiques, par exemple, pour « habiter » une autre figure caractérologique (la mère, la cheffe, la politicienne, la personne LGBTQ, etc.) selon le contexte et selon leurs propres buts sociaux et identitaires. Si on prend au sérieux le contexte des traits linguistiques générant des normes, ce sont aussi toujours des hiérarchies sociales qui s'actualisent en parlant et qui transmettent la métaphore conceptuelle de la hiérarchie sociale en associant des traits linguistiques à ces positions et aux personnes qui y sont placées. La forte fonction sociale des normes pour la hiérarchisation d'une communauté ou société est donc un composant fondamental de la conceptualisation des normes. La domination sociale à travers les normes et les traits linguistiques qui les composent n'est donc plus ignorée mais, au contraire, rendue visible.

Ces traits linguistiques deviennent donc plus « fluides » et contextuellement variables et les normes ne sont plus imaginées comme étant des régularités « stables » mais plutôt négociées et reconfigurées dans tous les contextes sociaux qui s'accumulent. Même si ce sont toujours des normes en tant que formations régulières des mêmes traits linguistiques, en linguistique anthropologique, l'analyse du contexte d'emploi concret gagne en importance. Les locuteurs et locutrices ne sont donc plus liés à des normes spécifiques mais peuvent choisir selon leur but communicatif et social lesquelles ils emploient dans un contexte social spécifique. L'agentivité des locuteurs et locutrices prend ainsi une place toujours plus grande dans la conceptualisation des normes et dans les analyses des données (cf. aussi Eckert, 2012). Les questions qui sont posées ne sont donc plus « Comment la langue est-elle structurée ? » ou « Pourquoi la langue est-elle structurée (socialement) ? » puisque celles-ci se basent sur la passivité des locuteurs et locutrices, mais « Comment les locuteurs et locutrices se servent-ils de la variation, des traits linguistiques et des normes à des fins sociales ? » étant donné que les locuteurs et locutrices peuvent s'en servir activement. C'est alors l'action qui est soulignée et non pas le produit de l'acte de parler. Les idéologies linguistiques sont donc importantes pour l'identification, la caractérisation et l'analyse des normes parce qu'elles font partie de la culture linguistique et que les traits linguistiques ne peuvent être compris que par le recours à cette dernière. Par conséquent, les normes linguistiques sont conditionnées culturellement et dépendent de : a) la conceptualisation de la langue ou des langues dans une société ; b) les attitudes envers les usages et les langues ; c) leur implication, rôle et emploi dans les institutions centriques (Blommaert, 2005, p. 118), les médias etc. ;

d) la « compétence » en langues et de ce que l'on définit comme « compétence » ; e) la recherche sur les langues et les usages ; f) les valeurs sociales existantes ; g) les hiérarchies sociales au sein de la société, etc. (cf. Eggert et Peter, 2022 ; Grosjean, 2010). Tous ces domaines jouent un rôle pour le choix de certains traits et la formation de normes linguistiques. Les normes structurelles et leur ancrage idéologique sont négociés par les différents acteurs sociaux et ne sont donc pas simplement des faits ontologiques.

Les branches « classiques » de la linguistique et les branches plus « sociales » diffèrent dans la focalisation des composants des normes : pour les branches classiques c'est plutôt leur statut « stable », leur formation, manifestation et structuration qui sont analysés, alors que pour les branches plus ancrées dans le social, le contexte et l'interaction, ce sont les fonctions et rôles sociaux des normes qui forment les centres d'intérêt. D'une manière générale, la sociolinguistique quantitative étudie les relations entre les groupes sociaux ou des catégories quantifiables prédefinies afin de déterminer les corrélations entre elles et les phénomènes de variation tandis que la linguistique des variétés étudie la composition linguistique structurelle des variétés. La sociolinguistique qualitative, quant à elle, étudie l'utilisation des phénomènes de variation au niveau procédural en tant qu'outil dont les locuteurs se servent pour exprimer le social. Les normes ne sont donc plus considérées principalement comme étant des formes de variation, mais comme étant des outils sociaux dont les locuteurs et locutrices peuvent se servir. Par conséquent, lors de l'analyse. Les structures des pratiques ainsi que leurs fonctions sociales sont prises en considération. Dans la perspective de la linguistique anthropologique, c'est paradoxalement l'« instabilité » du signe linguistique qui est, pour ainsi dire, la « zone zéro » de toute expérience normative, car la signification est toujours émergeante dans l'emploi du trait linguistique en tant que signe linguistique et de son activation contextuelle.<sup>11</sup> Les normes sont donc un phénomène émergeant car elles s'actualisent en fonction du contexte et leur fonction sociale concrète est également conditionnée par le contexte. Dès lors, elles ne « sont » pas mais elles changent constamment et peuvent acquérir des fonctions sociales très diverses dans des contextes différents.

11. Cette conceptualisation est aussi présente dans la grammaticographie cognitive qui part du principe que la grammaire n'est pas un ensemble discret de règles qui existent a priori, détachées des contextes d'utilisation, mais plutôt que la grammaire est provisoire et qu'elle émerge dans le discours (cf., entre autres, Hopper, 1987 ; Hopper, 1988).

#### **4. À titre d'exemple : les pratiques linguistiques « hybrides » en Acadie**

Pour mieux comprendre les enjeux de la discussion théorique, le discours<sup>12</sup> sur le français parlé en Acadie peut nous servir d'exemple. De nos jours, suite au Grand Dérangement de 1755 et à la déportation des Acadiens qui s'en est suivie, l'Acadie n'est pas constituée d'un territoire géographique cohérent, mais de différentes communautés, principalement au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Les communautés acadiennes vivent dans des provinces majoritairement anglophones au Canada, le Nouveau-Brunswick étant la seule à être officiellement bilingue (cf. Gauvin, 2021). En 2017, le détaillant québécois Ardène vendait des t-shirts avec l'impression « J'aime pas ton accent ». Cela a provoqué une multitude de réactions en Acadie parce que le slogan avait été partiellement interprété comme étant une attaque contre les locuteurs et locutrices du français acadien venant de l'« extérieur », c'est-à-dire du Québec car en Acadie, il est souvent mentionné dans les discours métalinguistiques que les francophones québécois se placeraient au-dessus des Acadiens et Acadiennes sur le plan linguistique, rendant ainsi illégitimes leurs pratiques linguistiques (cf. Boudreau, 2016 ; Arrighi et Boudreau, 2016). Ensuite, le slogan « Right fiers ! »<sup>13</sup> a été choisi comme réplique pour les Jeux de la francophonie canadienne en 2017 qui ont eu lieu à Moncton (cf. Thompson, Forques et Doucet, 2021). À la suite du choix du slogan pour les Jeux de la francophonie canadienne, le Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse a fait produire des t-shirts avec le slogan suivant :



**GRAPHIQUE 6 : IMPRESSION SUR UN T-SHIRT VENDU LORS DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE 2017 À MONCTON, CANADA<sup>14</sup>**

12. Nous nous appuyons ici sur la notion de discours de Foucault (1971).

13. En français acadien, « fier » porte également la signification de « content ». Le slogan « Right fiers ! » joue donc avec le double sens entre être « très fiers » et « très contents » (cf. Gérin, 1982) étant donné que cet usage de « fier » est spécifiquement acadien et aussi souvent critiqué dans les médias canadiens comme étant un « mauvais » usage. Cela renforce l’interprétation du slogan comme étant un outil linguistique emblématique pour la revendication du français acadien.

14. <https://conseiljeunesse.ca/boutique>

Ces évènements et l'emploi des différents slogans montrent qu'il y a différents niveaux linguistiques, sociaux et idéologiques où se déroule la négociation des normes et de la légitimité de certains traits qui les composent. Tout d'abord, c'est la réaction au slogan « J'aime pas ton accent » en Acadie qui est importante ici parce qu'elle s'inscrit dans des discours précédents dans lesquels les pratiques linguistiques des locuteurs et locutrices du français acadien ont été critiquées en raison de leurs « fautes » et du « mélange » entre le français et l'anglais. Ceci se reflète dans l'emploi de « right » qui est utilisé comme intensificateur (« très », « vraiment », etc.) en français acadien, emploi où l'adverbe ne correspond plus à son usage en anglais (Neumann-Holzschuh et Mitko, 2018, p. 798 f.). C'est l'idéologie de l'« hygiène verbale » (cf. Cameron, 1995), qui est liée à l'idéologie du monolinguisme<sup>15</sup> et donc un usage « pur », qui est sous-jacente. Il y a donc tout d'abord l'ancrage dans l'idéologie monoglossique : l'hétéroglossie et la pluralité des normes sont ressenties comme étant des « problèmes ».<sup>16</sup> Souvent les locuteurs et locutrices du français acadien sont vus comme étant « two monolinguals in one body » (Pavlenko, 2005, p. 19) et les « [...] bilinguals are often viewed with suspicion either as linguistic and cultural hybrids who may be in conflict with themselves, or as individuals whose shifting linguistic allegiances imply shifting political allegiances and moral commitments » (Pavlenko, 2005, p. 24). Par conséquent, le fait qu'un « mot anglais » (même si son emploi est spécifique au français acadien et qu'il n'est donc plus « anglais ») soit employé en français peut être cadre comme étant une trahison à la culture et au français et être perçu comme un signe d'assimilation à la culture majoritaire anglophone face à laquelle on essaie de s'imposer. Un trait linguistique tout à fait « normal » en français acadien qui fait partie de plusieurs traditions discursives en Acadie et donc de différentes normes linguistiques structurelles devient alors un signe qui est utilisé activement pour contrecarrer ce discours, l'évaluation des pratiques linguistiques en Acadie et la hiérarchisation des locuteurs et locutrices comme étant à la marge de la légitimité.

Le slogan « Rightiers ! » des Jeux de la francophonie canadienne à Moncton est important dans ce contexte justement parce que les jeux se sont déroulés à Moncton. Dans le discours, les pratiques linguistiques observables à Moncton et dans le sud-est du Nouveau-Brunswick en général sont appelées « chiac », une variété qui est censée être plutôt parlé par les jeunes (pour la construction

15. L'idéologie du monolinguisme est fortement ancrée en Amérique du Nord et les personnes bilingues ont toujours été vues avec suspicion (McLaughlin, 1978, p. 2).

16. Ce n'est pas le cas seulement dans la société canadienne et nord-américaine et les chercheurs et chercheuses ont du mal à saisir et capter les pratiques, car elles résistent souvent à la classification. C'est donc un problème pour les épistémologies sur les pratiques en Acadie, car elles sont souvent décrites en ayant recours à l'idéologie de l'« existence » de deux codes complètement séparés. Dans ce contexte, les catégories préexistantes « anglais » et « français » sont imposées aux pratiques et, par conséquent, les données sont déjà préanalysées avant même d'avoir réalisé l'étude concrète des données. Par exemple, c'est le cas pour les « anglicismes » dans le français acadien parlé à Moncton qui présenterait un « métissage » entre le français et l'anglais (Perrot, 1995) ou celui parlé à la Baie Sainte-Marie en Nouvelle-Écosse (par exemple, Petraş, 2016) car les langues « entrent » en contact (comme si ce n'étaient pas les locuteurs et locutrices qui étaient en contact) et l'une –l'anglais– « pénètre » l'autre –le français– (cf. Peter, 2024). À l'inverse, si on ne cherche pas à décrire les « influences » de l'anglais, ce sont souvent les structures dites « conservatrices » du français acadien qui sont analysées. Dans cette perspective, les normes linguistiques sont déjà préconçues en ayant recours au concept de deux langues homogènes, contiguës et séparées.

des variétés en Acadie, cf. Arrighi, 2014). L'emploi de mots provenant de l'anglais est typiquement associé à cette région et c'est précisément la raison pour laquelle le Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse a opté pour le slogan « J'aime right ton accent », car même s'il y a des structures linguistiques partagées par les jeunes francophones de la Nouvelle-Écosse et du sud-est du Nouveau-Brunswick, ces structures sont normalement idéologiquement associées à la région monctonienne. Il s'agit donc d'une tentative de réappropriation de ces structures linguistiques et l'adverbe « right » représente de façon emblématique cette réappropriation. Elle est même représentée en indiquant « mon accent » et en inscrivant cet accent sur la carte de la Nouvelle-Écosse. Encore une fois, c'est l'idéologie linguistique de l'association entre un lieu physique et des pratiques linguistiques qui joue un rôle prépondérant ici et qui est mobilisé contre l'idéologie répandue selon laquelle des structures comme « right » ne sont utilisées qu'à Moncton.

La structure « right » qui fait partie de plusieurs normes d'usage et des traditions discursives –surtout orales– en Acadie, par exemple, le chiac, le langage des jeunes, la population de la ville de Moncton, etc. et qui pourrait être traditionnellement classifiée comme faisant partie des normes descriptives à une « vie sociale ». Sa classification comme structure spécifique des normes descriptives ne fournit donc qu'une description, mais il est également nécessaire d'analyser de façon plus profonde sa fonction sociale et son cadrage idéologique pour comprendre vraiment son emploi en tant que trait –et donc signe– linguistique. Par conséquent, si on part des pratiques souvent cadrées comme « périphériques » ou étant « à la marge » (Boudreau, 2016 ; Boudreau, 2022), on peut mieux comprendre les enjeux épistémologiques et sociaux des normes linguistiques. Dans le cas de « right fier » et « aimer right qqc. », on voit que la description linguistique structurelle ne fournit que partiellement des informations sur l'emploi de ces structures et de leur place dans le tissu des normes linguistiques, mais c'est plutôt la pragmatique qui fournit des informations supplémentaires sur la signification sociale. Il faut également faire attention aux idéologies linguistiques sous-jacentes conditionnant leur emploi de façon significative. Elles ne sont pas seulement employées pour transmettre un sens dénotatif, mais elles sont également utilisées comme un outil linguistique pour faire face aux évaluations externes –souvent perçues comme venant du Québec– et internes –venant de l'élite et du système scolaire acadiens (cf. Boudreau, 2022)– des pratiques linguistiques en Acadie. Dans des contextes spécifiques, les structures des différentes normes peuvent donc être utilisées comme outil pour faire du « travail social », c'est-à-dire pour revendiquer l'identité, pour dire quelque chose sur soi/son groupe ou sur l'autre/l'autre groupe, pour se doter d'une figure caractérologique ou de traits sociaux spécifiques, etc. Par conséquent, en dehors de la forme linguistique spécifique, il faut aussi faire attention à son usage, aux idéologies sous-jacentes et au domaine dans lequel le signe est employé pour mieux saisir et caractériser les normes.

## **5. Conclusion**

Cet article constitue une première approche des descriptions et conceptualisations des normes linguistiques dans les différentes branches de la linguistique structurelle et de la linguistique anthropologique. Nous avons vu que la culture linguistique est essentielle pour comprendre les normes et les structures linguistiques dont elles sont composées. Le développement de la théorisation des normes à partir des « marges » idéologiques permet de mieux comprendre la fonctionnalité des normes linguistiques au sein de la communauté ou société. On voit souvent que la théorisation de la linguistique structurelle est ancrée dans l'idéologie monoglossique étant donné que l'hétéroglossie et la pluralité des normes linguistiques sont vues comme « problème » épistémologique, car les pratiques dans les communautés ou sociétés plurilingues résistent souvent, les frontières idéologiques étant utilisées pour la classification structurelle. Dans ce contexte, la théorisation du signe linguistique et des normes linguistiques comme étant des outils pour la structuration et hiérarchisation des sociétés aident à mieux comprendre quel rôle jouent les différentes normes linguistiques construites dans une société. Dans la linguistique anthropologique, les linguistes ne sont pas cadrés comme de « simples » observateurs et observatrices « externes » mais ils sont, eux aussi, des locuteurs et locutrices et ils jouent souvent un rôle social important dans les sociétés dans lesquelles la linguistique constitue un métier spécifique. Dans la perspective de la linguistique anthropologique, les sociétés se différencient, elles créent des groupes spécifiques qui sont souvent aussi hiérarchisés. Dans ce contexte, les normes linguistiques sont importantes justement parce qu'elles sont construites et différenciées par les différents groupes de la société et qu'elles peuvent, entre autres, servir pour négocier la hiérarchie sociale. Cet article permet donc de faire avancer la discussion sur les fonctions sociales des normes linguistiques au-delà de leurs implications purement structurelles pour les comprendre de façon plus globale comme des phénomènes de comportement social. L'exemple des structures acadiennes avec « right » a montré que sa description structurelle en tant que composant du « parler normal » des jeunes dans la région monctonienne n'est pas suffisante pour vraiment comprendre son emploi social en tant qu'outil linguistique pour la revendication du français acadien. Comme cet article ne marque que le début de la discussion sur l'harmonisation des approches des différentes branches de la linguistique, il faudra de futurs travaux pour faire avancer le débat sur les différentes facettes des normes linguistiques.

## Références

- Agha, Asif (2003), « The social life of cultural value », *Language & communication*, vol. 23, n° 3, p. 231-273.
- Agha, Asif (2007), *Language and social relations*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Ammon, Ulrich (1995), *Die deutsche Sprache in Deutschland, Österreich und der Schweiz. Das Problem der nationalen Varietäten*, Berlin/New York, de Gruyter.
- Arrighi, Laurence (2014), « Le français parlé en Acadie: description et construction d'une «variété» », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, vol. 4, p. 100-125.
- Arrighi, Laurence et Annette Boudreau (2016), « La construction discursive du locuteur francophone. Mise en perspective : l'exemple acadien », dans Laurence Arrighi et Annette Boudreau (dir.), *Langue et légitimation. La construction discursive du locuteur francophone*, Laval, Presses de l'Université Laval, p. 1-18.
- Barrett, Rusty (2014), « The emergence of the unmarked. Queer theory, language ideology, and formal linguistics », dans Lal Zimman, Dennis Davis et Joshua Raclaw (dir.), *Queer excursions. Rethorizing binaries in language, gender, and sexuality*, Oxford, Oxford University Press, p. 195-223.
- Barrett, Rusty (2018), « Trash: Language, sexuality, and social class », dans Kira Hall et Rusty (dir.), *The Oxford Handbook of Language and Sexuality*, Oxford, Oxford University Press, p. 1-21.
- Bicchieri, Cristina (2006), *The grammar of society. The nature and dynamics of social norms*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Bigot, Davy (2020), *Le bon usage québécois. Étude sociolinguistique sur la norme grammaticale du français parlé au Québec*, Laval, Presse de l'Université Laval.
- Bigot, Davy et Robert Papen (2013), « Sur la ‘norme’ du français oral au Québec (et au Canada en général) », *Langage et société*, n° 146, p. 115-132.
- Blommaert, Jan (2005), *Discourse. A critical introduction*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Blommaert, Jan (2006), « Language ideology », dans Keith Brown (dir.), *Encyclopedia of language and linguistics*, 2<sup>e</sup> éd., Oxford, Elsevier, p. 510-522.
- Bock, David (2014), *Social class in applied linguistics*, New York, Routledge.
- Bonnet, Valérie (2007), « La norme, un artefact méthodologique? », dans Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt (dir.), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne, Peter Lang, p. 71-86.
- Boudreau, Annette (2016), *À l'ombre de la langue légitime. L'Acadie dans la francophonie*, Paris, Classiques Garnier.
- Boudreau, Annette (2022), *Dire le silence. Insécurité linguistique en Acadie 1867-1970*, Sudbury, Prise de parole.

- Bourdieu, Pierre (1982), *Ce que parler veut dire*, Paris : Fayard.
- Cameron, Deborah (1995), *Verbal hygiene. The politics of language*, Londres, Routledge.
- Chalier, Marc (2021), *Les normes de prononciation du français. Une étude perceptive panfrancophone*, Berlin/Boston, de Gruyter.
- Coseriu, Eugenio (1952), *Sistema, norma y habla*, Montevideo.
- Coseriu, Eugenio (1974), « Les universaux linguistiques (et les autres) », dans Luigi Heilmann (dir.), *Proceedings of the 11th International Congress of Linguistics*, Bologne, Società editrice il Mulino Bologna, p. 47-73.
- Coseriu, Eugenio (2001), *L'homme et son langage*, Louvain, Peeters.
- Eckert, Penelope (2000), *Linguistic variation as social practice. The linguistic construction of identity in Belten High*, Oxford, Blackwell.
- Eckert, Penelope (2012), « Three waves of variation study. The emergence of meaning in the study of sociolinguistic variation », *Annual Review of Anthropology*, n° 41, p. 87-100.
- Eggert, Elmar et Benjamin Peter (2022), « Kultur(en) der regionalen Mehrsprachigkeit: Theorie und Methoden zu einem neuen Forschungsfeld », dans Elmar Eggert et Benjamin Peter (dir.), *Kultur(en) der regionalen Mehrsprachigkeit/Culture(s) du plurilinguisme régional/Cultura(s) del plurilingüismo regional. Kontrastive Betrachtung und Methoden ihrer Untersuchung und Bewertung*, Berlin, Peter Lang, p. 9-40.
- Flikeid, Karin (1989), « <Moitié anglais, moitié français> ? Emprunts et alternance de langues dans les communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, n° 8, p. 177-228.
- Foucault, Michel (1971), *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard.
- Fritzenkötter, Stefanie (2015), *Das akadische Französisch an der Baie Sainte-Marie/Neuschottland/Kanada. Ausgewählte soziolinguistische, morphosyntaktische und lexikalische Aspekte in einem jugendsprachlichen Korpus*, Berlin, Erich Schmidt.
- Gauvin, Karine (2021), « Les parlers acadiens », dans Michelle Landry, Dominique Pépin-Filion et Julien Massicotte (dir.), *L'état de l'Acadie. Un grand tour d'horizon de l'Acadie contemporaine*, Montréal, Del Busso, p. 67-70.
- Gérin, Pierre (1982), « <Je suis fier que tu as pu venir> : remarques sur le mode, dans l'usance franco-acadienne, des propositions subordonnées introduites par <que> complétant des verbes ou locutions exprimant un sentiment », *Si que*, n° 5, p. 25-41.
- Grosjean, François (2010), *Bilingual. Life and reality*. Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press.
- Gumperz, John (1968), « The speech community », dans David Sills (dir.), *International Encyclopedia of the Social Sciences*, vol. 9, New York, Macmillan, p. 381-386.

- Hopper, Paul (1987), « Emergent grammar », *Proceedings of the Berkeley Linguistics Society*, n° 13, p. 139-157.
- Hopper, Paul (1988), « Emergent grammar and the A Priori Grammar Postulate », dans Deborah Tannen (dir.), *Linguistics in context: Connecting observation and understanding*, Norwood, Ablex, p. 117-134.
- Hundt, Markus (2009), « Normverletzungen und neue Normen », dans Marek Konopka et Bruno Strecker (dir.), *Deutsche Grammatik – Regeln, Normen, Sprachgebrauch*, Berlin/New York, de Gruyter, p. 117-140.
- Irvine, Judith T. et Susan Gal (2000), « Language ideology and linguistic differentiation », dans Paul Kroskrity (dir.), *Regimes of language: Ideologies, polities, and identities*, Santa Fe, School for Advanced Research Press, p. 35-84.
- Johnstone, Barbara (2013), *Speaking Pittsburghese. The story of a dialect*, Oxford, Oxford University Press.
- Kabatek, Johannes (2018), *Lingüística coseriana, lingüística histórica, tradiciones discursivas*, Francfort-sur-le-Main, Vervuert.
- Koch, Peter (1997), « Diskurstraditionen. Zu ihrem sprachtheoretischen Status und ihrer Dynamik », dans Barbara Frank, Thomas Haye et Doris Tophinke (dir.), *Gattungen mittelalterlicher Schriftlichkeit*, Tubingue, Narr, p. 43-79.
- Kramsch, Claire (2021), *Language as symbolic power*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Labov, William (1972), *Sociolinguistic patterns*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- Lebsanft, Franz et Felix Tacke (dir.) (2020), *Manual of standardization in the Romance languages*, Berlin, de Gruyter.
- McLaughlin, Barry (1978), *Second-language acquisition in childhood*, Hillsdale, Erlbaum.
- Milroy, Lesley (2004), « Language ideologies and linguistic change », dans Carmen Fought (dir.), *Sociolinguistic variation. Critical reflections*, Oxford, Oxford University Press, p. 161-177.
- Moreau, Marie-Louise (1997), « Les types de normes », dans Marie-Louise Moreau (dir.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*, 2<sup>e</sup> éd., Sprimont, Mardaga, p. 218-223.
- Moreau, Marie-Louise (2002), « La norme: quelle fonction? », dans Pierre Bouchard et Monique-Catherine Cormier (dir.), *La représentation de la norme dans les pratiques terminologiques et lexicographiques. Actes du Colloque tenu les 14 et 15 mai 2001 à l'Université de Sherbrooke dans le cadre du 69<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas*, Québec, OQLF, p. 11-24.
- Mortensen, Janus et Kamilla Kraft (dir.) (2022), *Norms and the study of language in social life*, Berlin/Boston, de Gruyter.

- Neumann-Holzschuh, Ingrid et Julia Mitko (2018), *Grammaire comparée des français d'Acadie et de Louisiane. Avec un aperçu sur Terre-Neuve*, Berlin/Boston, de Gruyter.
- Oesterreicher, Wulf (1997), « Zur Fundierung von Diskurstraditionen », dans Barbara Frank, Thomas Haye et Doris Tophinke (dir.), *Gattungen mittelalterlicher Schriftlichkeit*, Tubingue, Narr, p. 19-41.
- Paulsen, Ingrid (2022), *The emergence of American English as a discursive variety. Tracing enregisterment processes in nineteenth-century U.S. newspapers*, Berlin, Language Science Press.
- Pavlenko, Aneta (2005), *Emotions and multilingualism*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Pavlenko, Aneta et Adrian Blackledge (dir.) (2004), *Negotiation of identities in multilingual contexts*, Clevedon, Multilingual Matters.
- Perrot, Marie-Ève (1995), *Aspects fondamentaux du métissage français/anglais dans le Chiac de Moncton (Nouveau-Brunswick, Canada)*, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle.
- Peter, Benjamin (2020), *L'andalú – Sprache, Dialekt oder lokale Mundart? Zur diskursiven Konstruktion des Andalusischen*, Berlin/Boston, de Gruyter.
- Peter, Benjamin (2024), « Typologie de normes communicatives et démarcatives : analyse de discours acadiens », dans Lidia Becker, Julia Kuhn, Christina Ossenkopf, Claudia Polzin-Haumann et Elton Prifti (dir.), *Zwischen Pluralität und Präskription. Sprachnormen in der Romania in Geschichte und Gegenwart*, Tubingue, Narr, p. 205-243.
- Petraş, Cristina (2016), *Contact de langues et changement linguistique en français acadien de la Nouvelle-Écosse. Les marqueurs discursifs*, Paris, L'Harmattan.
- Pöll, Bernhard (2017a), « Normes endogènes, variétés de prestige et pluralité normative ». dans Ursula Reutner (dir.), *Manuel des francophonies*, Berlin/Boston, de Gruyter, p. 65-86.
- Pöll, Bernhard (2017b), *Französisch außerhalb Frankreichs. Geschichte, Status und Profil regionaler und nationaler Varietäten*, 2<sup>e</sup> éd, Berlin/Boston, de Gruyter.
- Pöll, Bernhard (2018), « Le français standard parlé (à la télé) : entre conformité à la norme traditionnelle, libertés pragmalinguistiques et diversification des normes en francophonie », dans Georg Albert et Sabine Diao-Klaeger (dir.), *Mündlicher Sprachgebrauch zwischen Normorientierung und pragmatischen Spielräumen*, Tubingue, Stauffenburg, p. 65-83.
- Reinke, Kristin et Luc Ostiguy (2016), *Le français québécois d'aujourd'hui*, Berlin, de Gruyter.
- Rymes, Betsy (2020), *How we talk about language. Exploring citizen sociolinguistics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Silverstein, Michael (1979), « Language structure and linguistic ideology », dans Paul R. Clyne, William F. Hanks et Carol L. Hofbauer (dir.), *The elements. A parasession on linguistic units and levels*, Chicago, Chicago Linguistic Society, p. 193-248.

Silverstein, Michael (1985), « Language and the culture of gender: At the intersection of structure, usage, and ideology », dans Elizabeth Mertz et Richard Parm (dir.), *Semiotic mediation: Sociocultural and psychological perspectives*, Londres, Academic Press, p. 219-259.

Sinner, Carsten (2014), *Varietätenlinguistik. Eine Einführung*, Tübingen : Narr.

Thibault, André (2011), « Un code hybride français/anglais? », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, n° 121, p. 39-65.

Thomas, Linda et Shân Wareing (1999), *Language, society and power. An introduction*, Londres, Routledge.

Thompson, Michelle, Éric Forgues et Éric Mathieu Doucet (2021), « Les Jeux de la francophonie canadienne de 2017 », dans Michelle Landry, Dominique Pépin-Filion et Julien Massicotte (dir.), *L'état de l'Acadie. Un grand tour d'horizon de l'Acadie contemporaine*, Montréal, Del Busso, p. 432-434.